

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 2 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25
- Etaient présents : MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.
- Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU a donné procuration à Mme Adeline ROUX, M. Xavier MAUME a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir M. Jean-Pierre RODIER, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Yves FERRIER
- Absentes : Mmes Sandra AUJOL, Manon DEQUAIRE
- Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2022

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité avec 3 abstentions (MM. Jean DELAUGERRE, René LEMERLE, François RUDEL).

2 Approbation de la modification des statuts de Billom-communauté

M. Jean DELAUGERRE : par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2022, Billom-communauté a approuvé la modification des statuts à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette modification doit être validée par chaque commune membre.

La modification des statuts comprend :

- le changement d'adresse du siège social, suite au déménagement, avec modification du n° SIREN au 1^{er} janvier 2023,
- un « toilettage » a été effectué suite à l'évolution de certaines compétences et de la loi « Engagement et proximité » : les compétences optionnelles et facultatives peuvent être réunies en une seule rubrique « Compétences supplémentaires ».
- la modification de la rédaction de certains items des compétences Mobilité et ANC

La modification des statuts de Billom-communauté est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Approbation de la modification des statuts du SIAEP Basse-Limagne

Mme Danielle RANCY : par délibérations du 10 octobre 2022 le Comité syndical du SIAEP a :

- émis un avis favorable sur la prise de compétence optionnelle « Assainissement collectif »
- autorisé le Président à lancer la procédure de modification des statuts
- approuvé la modification des statuts

La modification des statuts comprend :

- la prise de compétence optionnelle assainissement collectif
- la modification du nom du syndicat et de l'adresse : le SIAEP devient le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne.

M. Jean DELAUGERRE : M. LEMERLE, vous souhaitez ajouter un mot sur cette modification ?

M. René LEMERLE : le syndicat a pris la compétence assainissement collectif dans le cadre de la loi NOTRE, qui définit les compétences détenues par chaque communauté de communes, d'agglomération ou métropole, à ce jour, le Syndicat comprend 2 communautés de communes de moindre importance, qui sont « Plaine Limagne » et « Entre Dore et Allier », avec des communes essentiellement rurales, avec la prise de compétence obligatoire en 2026, on offre la possibilité à ces communes, de pouvoir adhérer par l'intermédiaire du syndicat, à un assainissement collectif, ce qui évite à la communauté de communes de monter des structures lourdes pour prendre cette compétence Assainissement collectif avec le risque éventuel de sous-traiter à des groupes privés.

La modification des statuts du SIAEP Basse Limagne est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Convention de groupement de commandes SBL – SIAREC – Clermont Auvergne Métropole – Communes - Avenant n° 1

Mme Danielle RANCY : courant 2021, une convention de groupement de commandes a été établie entre les différents maîtres d'ouvrage de l'accord cadre travaux SBL+SIAREC+CAM+11 communes, pour les travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales sur le périmètre commun SBL – SIAREC.

Depuis des marchés subséquents ont été lancés par les divers maîtres d'ouvrages. Afin de faciliter le fonctionnement de la CAO des marchés subséquents en groupement, il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention, sur les articles 7-1, 7-2, 7-4, 8-2, 9 et 13.

Concernant l'article 7-2, le SIAEP a désigné Mme Amalia QUINTON comme délégué titulaire et M. Bernard LEON comme délégué suppléant pour la CAO des marchés subséquents en groupement.

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 de la convention de groupement à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 Adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale

Mme Jacinthe GUILLOT : dans le cadre du renouvellement du contrat groupe d'assurances des risques statutaires, le Centre de Gestion a attribué le marché au groupement ALLIANZ/SIACI Saint Honoré pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

La proposition est la suivante :

Assureur : ALLIANZ

Courtier : SCIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Modalités de maintien des taux : deux ans

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Régime : capitalisation

Conditions :

* Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques garantis :

- Décès
- Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique,
- Mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Franchise retenue : 15 jours en maladie ordinaire

Taux : 8,60 %

* Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Risques garantis :

- Accident et maladie professionnelle
- Grave maladie
- Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Taux : 1,05 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la facturation du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la mission facultative.

La contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion sera calculée comme suit : taux x masse salariale annuelle assurée.

Avec un taux 0.19 % de la masse salariale des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et de 0.04 % de la masse salariale des agents non affiliés CNRACL.

Le conseil municipal accepte cette proposition d'assurance et autorise M. le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion de la FPT à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Versement d'une subvention à une association

M. Matthieu GAVAIX : la société de chasse de Mezel, représentée par son président, M. Jean-Louis HERNANDEZ, n'a pas transmis son dossier de demande de subvention en début d'année 2022 et demande une subvention d'un montant de 600 €.

Au vu de la demande tardive et des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé de verser la moitié de la somme demandée, soit 300 €.

M. Jean DELAUGERRE : il y a eu un « loupé » entre la mairie et l'association, pour une question d'adresse mail qui n'était pas correcte, la mairie n'a pas reçu la demande, la société de chasse s'est réveillée un peu en retard, nous n'avons pas voulu pénaliser l'association,

c'est pourquoi nous mettons à l'ordre du jour le versement de cette subvention sur l'exercice 2022.

Le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (une abstention de Mme Jacinthe GUILLOT), de verser une subvention d'un montant de 300 € sur le budget 2022.

7 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre du FIC 2022

Mme Danielle RANCY : il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2022 pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de Dallet.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise BONNET et fils.

Montant HT des travaux de réfection :	40 452 €
Subvention sollicitée (20% x 0.97) :	7 846.69 €

M. Jean DELAUGERRE : les travaux seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre du FIC 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 Désignation de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) comme délégué à la protection des données

M. Louis PEREIRA : dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement général de la protection des données (RGPD), la collectivité a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Le conseil départemental du Puy de Dôme, par le biais de l'ADIT, propose ce service à travers la mise en place d'un Délégué à la protection des données mutualisé.

L'assistance à la collectivité porte sur l'ensemble des obligations liées à la mise en conformité vis-à-vis du règlement général européen de protection des données à caractère personnel ainsi que sur la sécurisation du système d'information, corollaire de cette protection.

Coût annuel de la prestation : 1 100 € HT

Le conseil municipal désigne l'ADIT 63 pour assurer la fonction de délégué à la protection des données pendant une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour accompagner la collectivité dans cette démarche obligatoire, à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Adhésion au groupement de commandes SOLAIRE DOME

Mme Danielle RANCY : suite à l'important travail de diagnostic et d'identification des toitures de bâtiment public réalisé par l'ADUHME, Billom-communauté a décidé, par délibération du 26/09/2022, d'engager la constitution d'un groupement de commandes au niveau intercommunal pour le projet Solaire Dôme.

Solaire Dôme est une opération qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, afin de démontrer que l'un des fondements de la transition énergétique réside dans la massification de solutions techniques maîtrisées.

Billom-communauté propose aux communes du territoire de coordonner les marchés nécessaires au déploiement de l'opération, qui s'inscrit concrètement dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

La commune de Mur sur Allier n'a, pour l'instant, pas identifié de projet mais souhaite toutefois adhérer au groupement pour garder la possibilité de réaliser des installations.

M. François RUDEL : qui suit le PCAET sur notre commune en tant qu'élu ?

M. Jean DELAUGERRE : c'est Xavier MAUME.

M. François RUDEL : et notre commune n'a pas trouvé de projet ?

M. Jean DELAUGERRE : une étude a été faite par Billom-communauté, elle est là, on peut la faire circuler, le bâtiment le plus intéressant pour installer du photovoltaïque, c'est l'église de Dallet.

Billom-communauté fait le forcing auprès des communes pour qu'elles adhèrent au groupement, de manière à avoir plus de poids dans la négociation. Cela ne nous engage en rien, si un jour nous équipons des toitures en photovoltaïque, cela pourra être financièrement intéressant. Pour l'instant, nous n'avons pas de projet.

M. François RUDEL : c'est peut-être dommage, tout le monde se mobilise, on voit la crise des énergies, faire de l'électricité avec du photovoltaïque, je trouve ça quand même dommage en terme budgétaire.

Mme Laïla MEILLAUD : on avait consulté quelqu'un, pour faire une étude au niveau du territoire, la problématique c'est qu'on a très peu de foncier, et au niveau des parcelles, il n'y a pas assez d'hectares pour permettre d'avoir un projet cohérent.

M. René LEMERLE : ça c'est pour des centrales photovoltaïques, la convention Billom-communauté c'est pour les bâtiments.

M. François RUDEL : il y a des toitures, des espaces ...

M. Jean DELAUGERRE : sur les 23 communes constituant Billom-communauté, je crois qu'il y en a 3 qui ont répondu positivement.

Mme Martine VAQUIER : si vous n'avez pas des toits qui sont vraiment plein sud, monter du photovoltaïque, cela ne rapporte rien. J'en ai fait chez moi, je suis plein ouest, entre ce que cela me coûte et ce que cela me rapporte, je suis déficitaire, alors je ne vois pas l'intérêt.

M. Pascal BOITEL : et la Maison du Temps libre ?

M. Jean DELAUGERRE : l'avis est défavorable.

M. Pascal BOITEL : on peut le faire sans être répertorié ?

M. Jean DELAUGERRE : vis-à-vis des ABF, cela ne passera pas, je l'ai demandé pour moi, personnellement, cela m'a été refusé, je suis dans le périmètre du château.

Le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes et l'adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme, à l'unanimité des membres présents et représentés.

10 Vente des parcelles communales ZD 234 et AM 23

M. Jean DELAUGERRE : je demande, pour une question de déontologie, à M. Matthieu GAVAIX, de quitter la salle, comme c'est un membre de sa famille qui a fait une offre.

M. Matthieu GAVAIX sort.

La commune a mis en vente, au plus offrant, les parcelles suivantes :

- parcelle AM 23 – 415 m² – Gouhie Sud
- parcelle ZD 234 - 175 m² – Les Assats

Au cours de la séance du conseil municipal du 11 mars 2022, les propositions de prix ont été ouvertes :

Parcelle AM 23 (415 m²) :

M. Laurent GAVAIX : 332 €

M. Benjamin MASSARDIER : 40 €

Parcelle ZD 234 (175 m²) :

M. Laurent GAVAIX : 140 €

M. Benjamin MASSARDIER : 10 €

M. Laurent GAVAIX est l'acheteur le plus offrant, suite à l'avis favorable du Service des Domaines en date du 20 octobre 2022, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente des 2 parcelles à M. Laurent GAVAIX, au prix détaillé ci-dessus, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acheteur.

11 Modification du nombre d'adjoints

M. Jean DELAUGERRE : M. Marien DUFOURD a démissionné de ses fonctions de 4^{ème} adjoint, tout en restant conseiller municipal, au 3 novembre 2022, pour des raisons purement personnelles. Je suis le premier à regretter cette décision, que je respecte, Marien DUFOURD a fait un travail extraordinaire au niveau de l'Enfance-jeunesse. En 2020, nous avons fixé le nombre d'adjoints à 8, je vous demande aujourd'hui de revenir à 7 adjoints.

Je donnerai au conseil municipal du 16 décembre la répartition des délégations de fonction des 7 adjoints.

M. François RUDEL : de 8 adjoints, on passe à 7, en terme de travail, ça passera ?

M. Jean DELAUGERRE : oui, ça passera, je vous donnerai le détail au mois de décembre.

M. François RUDEL : par contre ce que je vois, c'est que ça démissionne régulièrement, ça tourne, ça tourne, il y en a qui ont été démis de leur fonction, vous, M. le DRH, spécialiste de la convivialité, je ne sais pas comment ça fonctionne, mais au niveau de l'équipe municipale et de l'exécutif, ça doit être bizarre. En général, quand tout va bien, les gens restent en place, là, ça tourne.

M. Matthieu GAVAIX : c'est le problème de la jeunesse aussi.

M. Jean DELAUGERRE : ça tourne dans le sens positif du terme.

M. François RUDEL : si vous trouvez positif qu'il y ait des démissions.

M. Jean DELAUGERRE : non, je parlais au niveau du travail.

M. François RUDEL : on en est à combien ? 6 ?

M. René LEMERLE : je ne sais pas mais c'est mon 5^{ème} mandat, j'ai fait 4 mandats où j'étais aux responsabilités, il y a un adjoint qui a démissionné sur les 4 mandats, il y a quand même des questions à se poser.

M. Jean DELAUGERRE : en 2014, lorsque M. RUDEL a été élu, 6 mois après, il y a quelqu'un qui a démissionné, donc ça arrive.

M. René LEMERLE : oui ça arrive, mais en plus là, ça fait 2 de suite.

M. Jean DELAUGERRE : c'est le revers de la médaille quand vous avez des élus qui sont jeunes, ils ont une vie professionnelle, ils ont une vie personnelle, qui fait que parfois ...

M. René LEMERLE : oui et après ils sont trop vieux ...

M. Jean DELAUGERRE : je vous remercie, je suis le doyen de l'assemblée

M. René LEMERLE : je ne suis pas bien loin, c'est pour cela que je me permets.

M. Jean DELAUGERRE : il n'y a aucun souci, on est là quand même. Je regrette infiniment cette démission, mais je ne peux rien y faire.

M. François RUDEL : vous aurez bien noté mon intervention ? Sur le sérieux du fonctionnement de l'équipe ...

M. Jean DELAUGERRE : le sérieux n'est pas en question M. RUDEL, ne mélangez pas tout.

Le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à sept, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme Florence JOUVE, M. Jean-Marc LAVIGNE) et 6 voix contre (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Adeline ROUX, M. François RUDEL).

M. René LEMERLE : on vote contre parce qu'on voudrait voir le mois prochain, comment vous allez organiser les délégations, c'est dans cet esprit-là. Après il n'y a pas de souci, à 7, à 8, à 4, c'est votre problème.

M. Jean DELAUGERRE : je suis tout à fait d'accord avec vous.

12 Tarifs ALSH extrascolaire : tarifs séjour de ski à compter du 1er janvier 2023

M. Yves FERRIER : les Centres de loisirs proposent deux formules pour le stage de ski à Super-Besse, du lundi 6 au vendredi 10 février 2023.

Au vu des augmentations constatées sur les devis sollicités (forfait, location de matériel, transport), il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs du séjour de ski de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Formule n°1 « ski avec cours ESF » : des moniteurs E.S.F. encadrent les enfants, par groupe de niveau, de 11h à 13h durant ces 5 jours. L'après-midi, les enfants sont pris en charge par des animateurs qualifiés pour continuer la pratique du ski.

Formule n°2 « ski avec animateur » : les enfants sont encadrés du matin au soir par des animateurs qualifiés pour pratiquer le ski en toute sécurité.

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX		Formule 1 Ski avec ESF	Formule 2 Ski avec animateur
1	0 €	560 €	236 €	231 €
2	561 €	750 €	262 €	247 €
3	751 €	1 060 €	289 €	257 €
4	1 061 €	1 430 €	315 €	268 €
5	1 431 €	1 680 €	341 €	278 €
6	1 681 €	2 160 €	367 €	289 €
7	2 161 €	-	394 €	299 €
11	EXTERIEUR		Tranche + 100 €	Tranche + 100 €

Déduction de 50 € si l'enfant possède son matériel en totalité.

Le conseil municipal approuve ces tarifs pour le séjour de ski à compter du 1^{er} janvier 2023, à l'unanimité des membres présents et représentés.

13 Questions diverses

* Rapport d'activités 2021 de Billom-communauté

M. Jean DELAUGERRE :

1/ Conseil communautaire : ORGANISATION

- 25 communes (26 000 habitants)
- 13 vice-présidents : Billom, Saint Dier d'Auvergne, Montmorin, Neuville, Beauregard l'Evêque, Saint Julien de Coppel, Pérignat es Allier, Saint Jean des Ollières, Fayet le Château, Chauriat, Vertaizon, Egliseneuve près Billom et Mur sur Allier.
- 55 conseillers communautaires titulaires
- 15 conseillers communautaires suppléants

En 2021 10 réunions du conseil communautaire, 8 réunions du bureau et 1 réunion de la Conférence des maires.

Les travaux du futur siège social de Billom Co se poursuivent pour une ouverture été 2022, plan de financement 800 000 € subventionnés à hauteur de 76%.

2/ Ressources humaines :

- 69 agents soit 50.8 ETP, 49% de titulaires, répartis sur 6 sites (4 à Billom, 1 à Vertaizon et 1 à St Dier).
- absentéisme : 11.33 jours /agent, stable par rapport à 2020.
- instances paritaires : 3 réunions du comité technique et du CHSCT.

Une année 2021 impactée par la COVID 19, comme en 2020, entre fermeture totale ou partielle des services, travail à domicile, annulations des animations, et contrôle du pass sanitaire au centre aquatique et lors des manifestations.

3/ Finances et fiscalité :

- dépenses de fonctionnement : 9 716 313 €
- recettes de fonctionnement : 9 914 763 €
- dépenses d'investissement : 1 080 074 €
- recettes d'investissement : 1 578 771 €
- fiscalité : pas d'augmentation des taux. Attributions de compensation reversées aux communes pour un montant de 1 253 316 €.

4/ Actions de développement économique :

- ZAC des Littes

20 hectares de superficie, 100 % des surfaces sont vendues pour 19 entreprises

Un COPIL valide la signalétique à mettre en place, à savoir un totem en entrée de la zone et un relais avec un plan indiquant les entreprises présentes.

- Parc d'activité économique de l'Angaud

La commercialisation des lots de l'extension entre dans sa phase active : 2 nouveaux projets validés par le COPIL (une salle de sport nommée AGITAFORM et l'entreprise APTIVA spécialisée dans le conditionnement de semences tropicales).

Prix de vente à 40 € HT/m², reprise de plantation, bornage provisoire de 2 terrains.

-Le château de Mezel

Suite au refus des élus de Mur sur Allier de racheter le château les élus de Billom Co se prononcent pour la vente de ce bien. Des courriers sont adressés à la DRAC, à la préfecture, au département et la région pour autoriser la vente. La DRAC donne son accord en précisant que doit être mentionnée dans l'acte l'inscription au Monuments Historiques afin que l'acquéreur ait connaissance des contraintes qui sont liées à ce statut. Une convention de 6 mois avec la société de chasse de Mezel est signée pour poser des pièges pour les pigeons.

Actualisation du dossier en 2022 : 2 agences immobilières sont chargées de la vente du château, Billom-communauté le met en vente à 795 000 €.

M. François RUDEL : quelle était la position de la commune par rapport à cette vente ?

M. Jean DELAUGERRE : la commune n'était pas intéressée pour l'acheter, à Billom-communauté, la majorité des élus s'est prononcée pour la vente du château.

M. François RUDEL : quelle était la position des élus de la commune ?

M. Jean DELAUGERRE : les élus étaient d'accord pour vendre le château.

Mme Danielle RANCY : lors d'un conseil, nous avons évoqué la pertinence de cette vente.

M. René LEMERLE : il y a eu l'unanimité pour ne pas l'acheter.

M. François RUDEL : oui, l'unanimité pour ne pas l'acheter, mais pas pour la vente du château par Billom-co, il ne faut pas détourner les choses. Par contre, les élus communautaires de Mur sur Allier ont été favorables à la vente du château ?

M. Jean DELAUGERRE : oui

M. François RUDEL : d'accord, ce n'est pas une bonne chose, pour plusieurs raisons. C'est quelque chose qui est dans notre patrimoine communal, qui a eu des subventions diverses, communautaires, européennes, département, région, état etc c'est un bien communal...

M. Jean DELAUGERRE : ça n'a jamais été un bien communal.

M. François RUDEL : oui, de la comcom.

M. Jean DELAUGERRE : ce n'est pas pareil.

M. François RUDEL : ça vient de la collectivité, j'ai toujours été en désaccord avec la comcom sur le fait de le fermer, surtout que l'électricité qu'il y a dedans c'est nous qui la payons, j'ai toujours été en désaccord par la façon dont ce dossier a été géré par la communauté de communes, et quand on avait parlé la 1^{ère} fois de le mettre en vente, j'avais vu avec l'OPHIS, des solutions collectives.

L'OPHIS nous avait fait des propositions de logements, qui était preneur parce que nous avions aussi de très bonnes relations avec l'OPHIS, qui a bien travaillé sur notre commune, qui a fait les logements pour les Aînés etc, donc ils étaient d'accord pour faire des logements, et ça aurait été facile de les louer, même avec des étudiants, avec Marmilhat, c'était facile, et il y avait des beaux logements à faire.

M. Jean DELAUGERRE : et pourquoi l'OPHIS ... ?

M. François RUDEL : il y avait des solutions pour le garder dans le giron public, que des élus communautaires aient fait le choix de le vendre et de privatiser quelque chose qui a été payé, quand on est à 795 000 €, il y a eu plus de 795 000 € de subventions. Et si effectivement la collectivité l'avait acheté à une époque, et elle avait bien fait de l'acheter, l'équipe qui nous a précédé, quand ils l'ont acheté, c'était un bon choix, après l'affaire était un petit peu compliquée ...

M. Jean DELAUGERRE : pourquoi l'OPHIS ne l'a pas acheté, pour faire ces logements ?

M. François RUDEL : mais c'était la comcom à l'époque ...

M. Jean DELAUGERRE : ça a toujours été la comcom.

M. François RUDEL : le choix effectivement, c'était d'en faire le siège de la communauté de communes, après il y a eu d'autres orientations, je ne vais pas en débattre, les élus ont fait un bon choix pour sauver ...c'est le seul fort villageois de toute la Limagne qui est entier, les autres il reste des bouts de tours, des bouts de portes. Donc effectivement il y avait à réfléchir que ça reste dans le giron communal, surtout que c'est vendu à 795 000 € donc effectivement, il faut trouver qui va l'acheter, mais avec tout l'argent public qui a été mis là-dedans, je trouve qu'il est dommage que la communauté de communes n'ait pas travaillé, que les élus de la commune n'aient pas travaillé à trouver des solutions, je crois que vous

êtes en-dessous de tout de ne pas avoir proposé des solutions pour que ça reste dans le giron communal.

M. Jean DELAUGERRE : ce n'est pas le giron communal, c'est le giron intercommunal.

M. François RUDEL : c'est le giron public.

M. Jean DELAUGERRE : ce n'est pas pareil, nous n'avons pas la maîtrise.

M. François RUDEL : non, ce n'est pas pareil mais la position, c'est de chercher et de trouver des solutions. Moi, j'avais trouvé des solutions, qui sont effectivement ici, c'est en Mairie, l'OPHIS qui investissait, après il fallait voir avec l'OPHIS, ou c'était la tour qui était restaurée, ce qu'on appelle la tour carrée, pour des propositions de logements, effectivement, dans les chambres, que n'a pas repris le restaurateur, alors là aussi, il y avait peut-être quelque chose à voir, on avait fait de bonnes propositions et c'est dommage que ça soit resté fermé si longtemps. Mais on pouvait peut-être faire aussi des chambres d'étudiants, il y avait 3 appartements dans la tour carrée, il fallait les chiffrer et on le faisait, c'est là, qu'il fallait réfléchir, la commune peut-être, je ne sais pas s'il fallait l'acheter, mais l'étudier comptablement, mais ils étaient d'accord pour nous laisser un loyer et l'amortir dans un temps plus long, dans des conditions extrêmement favorables, c'est la 1^{ère} fois qu'ils faisaient ça l'OPHIS.

M. Matthieu GAVAIX : pourquoi ne l'avez-vous pas fait alors ?

M. Louis PEREIRA : pourquoi n'êtes-vous pas allés au bout du projet ?

M. François RUDEL : mais parce qu'à l'époque on n'a pas eu ...ça n'a pas été mis en vente, ça n'a pas été mis en vente et on a refusé que ce soit vendu, effectivement la communauté de communes a continué de le gérer. Nous on n'a pas cherché à l'acheter mais il y avait cette possibilité là et la comcom aurait pu le faire aussi, elle aurait très bien pu faire ces logements avec l'OPHIS, l'OPHIS connaît la comcom.

M. Matthieu GAVAIX : il fallait pousser pour l'acheter alors.

M. François RUDEL : donc ce dossier était là et il y avait de revoir avec les chambres existantes, la partie hôtelière s'il n'y avait pas moyen de faire des chambres étudiantes, il y a plein d'étudiants à Marmilhat, c'est très facile de louer, il y avait peut-être à ce moment-là, des solutions de logements à l'intérieur, et de voir après ce qu'on pouvait faire des autres salles, il y avait une réflexion ...on ne l'a pas fait parce qu'on n'a pas eu à le faire, mais on avait pris des précautions, on avait travaillé avant, au cas où.

M. René LEMERLE : ce que je trouve dommage, c'est plus le côté financier par rapport à la comcom, ils disent qu'il coûte cher, l'entretien etc, mais quand on voit les finances de la comcom, ils sont en train de faire des bas de laine, je ne vois pas l'intérêt, on va revendre le bâtiment 795 000 €, largement en dessous de son coût, il faut le dire...

M. Jean DELAUGERRE : c'est l'estimation des Domaines

M. René LEMERLE : je sais bien mais on connaît aussi un peu les Domaines, aujourd'hui quand on voit l'immobilier au prix où il arrive, je trouve qu'il est en dessous du prix, et si c'est pour encore mettre des budgets excédentaires au niveau investissement ...c'est plus ce côté-là qui me pose souci. Autant en fonctionnement, il y a beaucoup de choses faites par la comcom, mais en investissement, il n'y a aucun intérêt pour les communes.

M. Jean DELAUGERRE : on est bien d'accord.

M. François RUDEL : c'est un fort villageois, c'est aussi un argument touristique, ça fait partie du patrimoine communal, acquis par la collectivité, il y a maintenant 20 ans, on le revend, hé bien bravo !

M. Matthieu GAVAIX : vous avez eu 18 ans pour faire quelque chose, on n'y a jamais vu personne, à part le restaurant, maintenant qu'on est là, on devrait l'acheter ?

M. François RUDEL : je n'ai jamais dit de l'acheter ! C'est la comcom qui l'a mal géré, nous on a fait des propositions, on n'a pas eu à le gérer. Ce que je reproche, c'est de ne pas travailler sur des propositions alternatives et de cautionner cette opération-là. Et on le brade au privé ! J'espère que ceux qui ont donné vont refuser, on subventionne, puis on vend un bien moins cher que ce qu'il a coûté.

M. René LEMERLE : il y a encore des emprunts ?

M. Jean DELAUGERRE : oui, il y a encore des emprunts qui courent.

M. François RUDEL : vous ne proposez rien, vous n'avez réfléchi à rien et vous votez pour.

M. Matthieu GAVAIX : vous avez vendu la Conciergerie à l'OPHIS alors vous parlez de patrimoine, vous vous en êtes débarrassé alors ...

M. François RUDEL : bravo ! Bravo effectivement ! Des locaux on en a plein, ça n'a rien à voir avec le château, on aura encore plus d'espaces vides quand les ateliers auront été faits. Le but d'une collectivité ce n'est pas d'avoir plein de locaux vides, c'est pas une bonne gestion, des locaux vides qu'on entretient, qu'il faut chauffer alors qu'il faut faire des économies d'énergie. C'était à la communauté de communes de réfléchir, réflexion zéro, propositions zéro !

M. Jean DELAUGERRE : je ne vous ferai pas l'affront, M. RUDEL, de vous faire le commentaire du Trésor public sur la gestion que vous avez laissée.

M. François RUDEL : ah, réponds René, ces calomnies que vous portez, c'est incroyable !

M. Jean DELAUGERRE : non, nous avons des écrits.

M. René LEMERLE : nous aussi nous avons des documents de la Trésorerie qui montrent la situation.

M. Jean DELAUGERRE : il n'y a pas de souci, je continue, on ferme la parenthèse sur le château.

M. René LEMERLE : par rapport à la gestion, vous avez fait un courrier, il y a quelques temps, vous avez mélangé plein de choses dedans, des choses dont on parlera peut-être tout à l'heure, il faut reconstituer ce que c'est la place d'un adjoint aux Finances, c'est de gérer le budget qui a été voté par le Maire et les élus, c'est pas de le faire, c'est pas lui qui est responsable de tout.

M. Jean DELAUGERRE : il le propose

M. René LEMERLE : c'est le Maire qui propose un budget, c'est sous la responsabilité du Maire, c'est pour ça que c'est le Maire qui sort au moment du vote du compte administratif.

Il faut pas reprocher à un adjoint aux Finances de cautionner des signatures de notaire, parce que c'est pas lui qui les fait chez le notaire, c'est soit une personne en charge de l'urbanisme, soit le Maire. Le problème des bâtiments ERP qui ne sont pas aux normes, c'est pas l'adjoint aux Finances, c'est aussi l'adjoint qui est aux travaux ou aux bâtiments, il ne faut pas tout lui mettre sur le dos. Je n'ai même pas répondu à ce courrier parce que ...

M. Jean DELAUGERRE : mais c'est quand même le 1^{er} adjoint, qui remplace le Maire quand celui-ci n'est pas là.

M. René LEMERLE : oui, mais ce n'est pas le 1^{er} adjoint qui signait toutes les pièces.

M. Jean DELAUGERRE : je suis d'accord, mais par définition, le 1^{er} adjoint cautionne la position du Maire.

M. René LEMERLE : j'assume pleinement mes responsabilités mais simplement, il n'y a qu'à regarder qui a signé les actes et vous aurez la réponse, de qui a fait des affaires.

M. Jean DELAUGERRE : je suis d'accord, mais la signature de l'acte, c'est une chose, la délibération d'un conseil municipal, ça en est une autre, on est bien d'accord ?

M. René LEMERLE : quand un Maire signe un acte notarié, automatiquement, ça justifie qu'il y ait une recette qui correspond à un titre, qui correspond à la signature de l'acte signé, sinon c'est pas sincère. L'adjoint aux Finances a juste à appliquer.

M. Yves FERRIER : c'est l'adjoint aux Finances qui gère la créance.

M. René LEMERLE : c'est lui qui vérifie que la créance est bien utilisée au compte ouvert.

M. Yves FERRIER : c'est lui qui vérifie que la recette a bien été versée, sinon il propose au Maire de faire annuler la vente.

M. René LEMERLE : c'est le Maire quand même qui est responsable.

M. Jean DELAUGERRE : on ne va pas dévier de l'ordre du jour, sinon je pourrais vous parler de PROMO-THEUS...

M. René LEMERLE : justement, PROMO-THEUS, c'est le sujet

M. Jean DELAUGERRE : ce dossier est venu 3 fois à l'ordre du jour du conseil municipal de Dallet, approuvé à l'unanimité.

M. René LEMERLE : à l'unanimité, oui.

M. Jean DELAUGERRE : alors c'est vrai, que c'est le Maire qui porte le chapeau, mais c'est quand même l'ensemble des élus de Dallet de l'époque.

M. René LEMERLE : dès qu'on prend la responsabilité de venir dans un conseil, on sait très bien qu'on va prendre ses responsabilités.

5/ Réseau des bibliothèques :

18 bibliothèques (-1 par rapport à 2020 (Montmorin)) dont 8 médiathèques et 10 bibliothèques

8 salariés communaux, 101 bénévoles, 2207 lecteurs, 73790 documents (livres, CD et DVD) et 1685 jeux.

Le réseau de Billom Co entretient un partenariat avec la médiathèque départementale.

Différentes activités ont eu lieu à destination de la petite enfance : « p'tits bouts en bibliothèque », « Bébé croc en livres » et « Miam miam des livres ».

Acquisitions en 2021 : 1184 albums, romans, BD et 211 jeux.

Nouveautés 2021 : un portail web billomcommunauté.reseaubibli.fr avec accès direct au catalogue commun.

6/ Ecole de musique :

293 élèves dont 85 % d'enfants, en légère baisse (COVID) et 24 enseignants

Lieux d'enseignement : Billom (5 salles de cours), Vertaizon, Chignat, Mur sur Allier (1 classe d'éveil musical avec 9 élèves), Pérignat et St Dier.

12 instruments pour 237 inscrits (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, guitare, guitare basse, piano, accordéons et violon).

11 ensembles musicaux pour 72 inscrits (orchestre junior, le Brass, ensemble Jazz, ateliers percussions adultes et débutants, ateliers harmonie/formation musicale).

2 harmonies partenaires pour 22 inscrits : cercle musical de St Dier et orchestre enfants de Vertaizon.

Nouveautés 2021 : 1 atelier de musique assistée par ordinateur à Billom.

7/ Petite enfance et jeunesse :

- les Pitchouns

Situé à Chignat, ouvert depuis 2005 du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H, accueil régulier et occasionnel, capacité d'accueil de 20 à 30 enfants maximum âgés de 3 mois à 4 ans, équipe de 12 professionnels qualifiés

60 enfants accueillis (68 en 2020), 216 jours d'ouverture contre 224 en 2019 et 39 309 heures facturées (en baisse de 39 %).

- le relais petite enfance (anciennement RAM)

Structure d'animation, d'information, de rencontres et d'échanges autour de l'accueil du jeune enfant animée par 3 éducatrices. Ouvert au parents, futurs parents, assistantes maternelles. En 2021 ce service a assuré 146 rendez-vous dont 117 pour une recherche de mode d'accueil.

En 2021, le relais s'est positionné sur une mission de formation continue pour les assistantes maternelles avec l'accord de la CAF.

- actions pour les jeunes :

Bourse coup de pouce pour les 15-20 ans : 9 ont été attribuées en 2021 (7 pour le permis et 2 pour le BAFA), en contrepartie de service rendu à la collectivité.

Nouveautés 2021 : actions de prévention dans les collèges : à St Dier thème sur les violences, à Billom thème « les conduites à risques » et au collège Notre Dame actions de soutien à la parentalité.

8/ Tourisme et patrimoine :

- Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

Année très perturbée par la crise sanitaire : visites d'Avril et Mai annulées, manifestations annulées.

Signature de la convention PAH avec le ministère de la Culture en présence du préfet.

Néanmoins 35 visites patrimoine maintenues regroupant près de 485 visiteurs, 5 conférences regroupant 160 personnes et 3 expositions

Au titre des manifestations signalons :

- Rendez-vous aux jardins le 4 Juin (jardin de la Croze)
- Journées nationales de l'archéologie le 19 Juin à Egliseneuve près Billom
- Journées du patrimoine de pays et des moulins le 26 Juin à Contournat
- Journées européennes du patrimoine les 17,18 et 19 septembre sur différentes communes.

Inauguration du chemin de Montaigne en octobre 2021 sur les bords d'Allier à Pont du Château.

Mise en service de la voie verte en Avril 2021.

Un service éducatif : 2 891 élèves accueillis sur 10 établissements différents et 118 classes.

La maison du tourisme

22 400 visiteurs dont 2 698 pour Billom

Valorisation touristique du Val d'Allier dans le cadre du leader Grand Clermont : les circuits de Chauriat « patrimoine bâti du centre bourg » et Dallet « environnement faune et flore ont été validés par les élus. Reste Pérignat à finaliser. 29 panneaux et 56 plaques directionnelles sont en cours de confection pour un montant total de 79 103 € financés à 80 % par le leader val d'Allier.

9/ Urbanisme :

-PLUH

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) 645 déclarations (dont 96 sur Vertaizon, 110 sur Billom et 78 sur Mur sur Allier).

Schéma directeur de Mur sur Allier : Billom Co associé tant au COTECH qu'au COPIL : trois axes, accueillir, fédérer et relier Dallet et Mezel.

10/ Mobilités :

-Loi d'orientation sur les mobilités : allers et retours avec la région sur la proposition de convention de coopération. In fine le conseil communautaire refuse de prendre la compétence mobilités et la laisse à la région.

-bus des montagnes : 1 fois tous les 15 jours pour le marché de Billom, service aidé par de CD, fréquentation en baisse du fait du COVID, 251 passagers, soit 11,21 en moyenne par trajet, coût pour la Comcom 6 581 €.

- transport scolaire pour la piscine : cout 18 832.64 € (en baisse 2019 et 2020 du fait de la covid).

11/ Centre aquatique :

Année particulière avec des fermetures, des ouvertures partielles et des chiffres en baisse : mise en place du pass sanitaire à partir du 21 Juillet.

- 55 % pour la fréquentation

-52% du chiffre d'affaires

-13.5% de dépenses de fonctionnement.

12/ Social :

- Gens du voyage

Sur Billom : 10 emplacements sur l'aire d'accueil et un terrain familial de 6 places caravanes, Taux d'occupation 95%.

L'Hacienda SG2A gère l'aire d'accueil et assure l'entretien, coût de la prestation 58 432 € aidée à 60 % par l'Etat et la CD63.

Projet 2021 : un terrain familial locatif à Vertaizon.

13/ Santé :

- Activité physique et sédentarité : élaboration du diagnostic ONAPS avec enquêtes grand public dans les écoles et collèges. Bienfaits de l'activité physique à tout âge. Signature du contrat local de santé en 2021.

* Rapport d'activités 2020 du SIEG – Territoire d'Énergie 63

M. Louis PEREIRA : le présent rapport d'activité 2020 est disponible et consultable en mairie auprès du secrétariat.

Rappel : Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63-SIEG représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédée à EDF et ENEDIS.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. De nombreux chantiers sont réalisés chaque année tels que des extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations...

TE63 c'est 464 communes, 18 intercommunalités

Faits marquants de 2020 :

- **Janvier 2020 :** Réunion des Présidents TEARA (Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes)
- **Mars 2020 :** crise sanitaire. Malgré cela TE63 a poursuivi ses activités. (Télétravail, Visio conférence)
- **Septembre 2020 :** Nouvel exécutif. Sébastien GOUTTEBEL est élu président en remplacement de Bernard VEISSIÈRE. 7 vices président et 22 membres du bureau.
- **Décembre 2020 :** Conférence départementale pour les investissements de l'année s'est déroulée le 3 décembre 2020

Le SIEG en 2020 c'est :

436 361 clients et 7144 installations de production.

19 408 km de réseau public de distribution d'électricité dont 51% en souterrain

- lignes HTA : 9 412 Km
- lignes BT : 9 996 km
- 10 182 postes de transformation haute tension - basse tension
- 52 millions d'euros d'investissement

3 grandes catégories de travaux :

* ÉLECTRIFICATION RURALE

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité.

RENFORCEMENT et SÉCURISATION

La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63-SIEG mobilise notamment les ressources du CAS FACÉ. (Compte d'affectation spéciale du budget – Financement des Aides aux Collectivités pour l'électrification Rural)

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

L'enfouissement des réseaux répond principalement à deux préoccupations :

- Embellir l'espace public en supprimant des supports et lignes souvent disgracieux
- Limiter les risques de coupure liés aux intempéries (dégâts lors de tempêtes et/ou épisodes neigeux)

EXTENSION et RACCORDEMENTS:

Ces extensions sont réalisées dans les zones rurales ou urbaines pour les communes de catégorie B et C dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales, etc.

Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est conseillé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau de contacter TE63- SIEG dès que leur décision de travaux est prise et avant même le démarrage de ceux-ci.

* ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente l'ensemble des moyens d'éclairage installés dans les espaces publics, généralement en bordure des voiries et des places à l'intérieur ou à l'extérieur des villes ou villages.

TE63 - SIEG assure la compétence Éclairage Public auprès de 461 collectivités du département et intervient sur :

- Travaux neufs ou rénovation
- Éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur) • Mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- Signalisation tricolore
- Maintenance des équipements
- Illuminations festives

* TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le nouvel exécutif s'est engagé à faire évoluer les compétences du syndicat vers la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables. Dans un premier temps, la Commission Transition Énergétique et Production d'Énergies Renouvelables a réalisé un état des lieux sur la situation du département et identifié les acteurs sur le territoire.

Cette phase d'observation permet de définir un mode opératoire et d'établir un calendrier des actions à mener. Cependant, le syndicat a déjà acquis quelques compétences sur ce sujet :

- Groupement de commandes d'achat d'électricité
- Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Mobilité électrique : infrastructures et services

FINANCES :

- Dépenses 47 370 831 € consacrées pour 81,68 % aux dépenses d'investissement dont :
 - Travaux d'électrification
 - Travaux neufs d'éclairage public
- Recettes 49 846 228 €
 - 15 618 466 pour le fonctionnement 31,34%
 - 34 227 762 en investissement 68,66%

* Virement de crédit – information

M. Yves FERRIER : suite à la mise en place de la M 57 au 1^{er} janvier 2022 qui prévoit la possibilité de la fongibilité des crédits, je vous informe que le virement suivant a été effectué en dépenses d'investissement :

- | | |
|--|-----------|
| - 2031 – opération 20013 – Diagnostic école Dallet | - 5 800 € |
| - 2031 Frais d'études – Schéma directeur | + 5 800 € |

M. René LEMERLE : par rapport au Syndicat, on a écrit à la mairie en avril pour demander de nous faire part des travaux que vous envisagez de faire d'ici à fin d'année 2022 et pour 2023 et 2024.

Heureusement qu'on connaît bien les entreprises, c'est l'entreprise RENON qui a été choisie pour effectuer les travaux de la rue la Font Saint Pierre, qui nous a téléphoné pour demander comment ça se faisait qu'on ne faisait pas les réseaux d'eau ? Ils avaient le chantier et quand ils ont ouverts, ils se sont rendus compte que ...

On leur a appris que malheureusement, on n'était pas au courant, j'ai insisté auprès des techniciens pour qu'on trouve la solution, on a réussi à faire un appel d'offres en toute vitesse pour pouvoir « rattraper le coup » et faire le chantier.

Donc, il n'est pas trop tard de nous faire part de tous les projets que vous avez, au niveau de la voirie, sur 2023 et 2024, on a quand même trouvé les moyens de faire les travaux. On trouverait dommage, par rapport aux usagers, que vous fassiez une route toute neuve avec de l'enrobé et que dans 3 mois, s'il y a une casse ...vous n'étiez pas les seuls, sur 44 communes, il y en a 22 qui ont répondu. C'est pareil avec le SIEG, dès que vous savez, dites-le nous. Il faut qu'on ait l'info avant, qu'on vérifie, le temps de lancer l'appel d'offres, même si on a des systèmes rapides.

M. Jean DELAUGERRE : c'est noté.

M. François RUDEL : M. le Maire, il faut suivre vos dossiers. Effectivement, tous les ans, on doit savoir les travaux et prévenir les syndicats, on l'a toujours fait.

M. Jean DELAUGERRE : vous êtes les meilleurs, c'est pour ça que vous avez été réélus en 2020 !

M. François RUDEL : heureusement qu'il y a un conseiller municipal qui a rattrapé le coup.

Je vois qu'il y a le plan du Schéma directeur, on a demandé à ce qu'on nous l'envoie, et pourquoi ça ne nous est pas envoyé ?

M. Jean DELAUGERRE : il est consultable en mairie.

M. François RUDEL : on peut l'envoyer par mail, ça existe.

M. Jean DELAUGERRE : non, il est consultable en mairie.

M. François RUDEL : c'est un refus de faire passer aux conseillers un document.

M. Jean DELAUGERRE : M. RUDEL, pendant la procédure du Schéma directeur, on ne vous a jamais vu, alors arrêtez.

Mme Laïla MEILLAUD : vous n'êtes jamais venu.

M. François RUDEL : ceci n'a rien à voir ! Il y a un droit à l'information et vous faites de la rétention d'information.

Mme Danielle RANCY : on ne fait pas de la rétention d'information.

M. Jean DELAUGERRE : non, on ne fait pas de la rétention d'information, vous avez le plan qui est là et vous avez le document en mairie.

M. François RUDEL : c'est la démocratie

M. Jean DELAUGERRE : oui c'est la démocratie, vous n'avez rien à ajouter ?

Je vous remercie, je lève la séance.

TABLE DES MATIERES :

2022-54 : Approbation modification des statuts de Billom-communauté

2022-55 : Approbation modification des statuts du SIAEP de la Basse Limagne

2022-56 : Avenant n° 1 – convention de groupement de commande assainissement collectif SBL - SIAREC

2022-57 : Adhésion contrat groupe assurance des risques statutaires par le CDG de la FPT

2022-58 : Versement d'une subvention à la société de chasse de Mezel

2022-59 : Demande de subvention FIC 2022 CD 63 - Travaux toiture église Dallet

2022-60 : Désignation ADIT comme délégué à la protection des données

2022-61 : Adhésion au groupement de commandes SOLAIRE DOME – Billom-communauté

2022-62 : Vente des parcelles ZD 234 et AM 23 à M. Laurent GAVAIX

2022-63 : Modification du nombre d'adjoints

2022-64 : Tarifs ALSH extrascolaire – séjour de ski à compter du 1^{er} janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15,

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux